

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 20 mars 2024 Délibération n° 2024-09

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2023

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical: 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 32 votants)

Date de convocation: 7 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt mars à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents: Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois); Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne);

Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine); Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais);

Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Joël SOILLY (Saulieu);

Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés: Yves BILBOT (Montbardois); Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais); Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY Eric LESNIEWS-KA-CHOQUET (Saulieu); Eric BAULOT, Samuel GALAUD (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN





13 rue de l'hôtel de ville 21350 Vitteaux









Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID: 021-200048544-20240320-2024_09-DE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitations de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 1 629,79 €

Un excédent reporté de : 48 629,86 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 50 259,65 €

Un excédent d'investissement de : 64 767,01 € Un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un excédent de financement de : 64 767,01 €

Monsieur le Président propose de reporter ces résultats au Budget Primitif 2024, à savoir :

Résultat reporté en fonctionnement Excédent (002) : 50 259,65 € Résultat reporté en investissement Excédent (001) : 64 767,01 €

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour:

32

Contre : Abstentions :

1) Approuve les résultats présentés ;

2) Charge Monsieur le Président de procéder à toutes les écritures comptables.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.